

SEANCE DU 22 mai 2019**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, BELHACHEMI Christine, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, PELUS Stéphanie, VIVIER Corinne, JACQUET Jean-Luc, PILLON Yannick, SIMONIN Yannick, RAVET Jean-François

En exercice : 10, Présents : 10 Votants : 10

Date de la convocation : 14 mai 2019

Monsieur Yannick SIMONIN est nommé secrétaire de séance.

1. Finances- administration générale**Ordre du jour complémentaire**

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Lorsque la vente d'un bien situé en zone urbaine (zone d'exercice du droit de préemption) a lieu sur la commune, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) est envoyée en mairie par le notaire chargé de la vente.

Le conseil municipal doit se positionner sur une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente d'une maison située impasse des Verdets

La commune ne souhaite pas préempter.

- **Cimetière – Mise à jour du règlement – point retiré**

- **Cimetière – révision de la grille tarifaire**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sandrine DUBOIS qui expose au conseil municipal la nécessité de revoir la grille tarifaire des concessions du cimetière suite à l'acquisition d'un second columbarium.

La Commission Cimetière propose de modifier les tarifs comme suit :

Columbarium ½ couronne (tarifs inchangés)	
Concession de 10 ans (1ère acquisition)	420 euros (plaque incluse)
Concession de 10 ans (renouvellement)	350 euros
Concession de 15 ans (1ère acquisition)	520 euros (plaque incluse)
Concession de 15 ans (renouvellement)	450 euros
Columbarium vertical	
Concession de 10 ans (1ère acquisition)	470 euros (plaque incluse)
Concession de 10 ans (renouvellement)	400 euros
Concession de 15 ans (1ère acquisition)	570 euros (plaque incluse)
Concession de 15 ans (renouvellement)	500 euros
Cimetière	
Concession de 30 ans	210 euros
Concession de 50 ans	315 euros

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de modifier les tarifs des concessions du cimetière et des columbarium.

• **Travaux rénovation de la salle des fêtes – Avenant au marché de travaux lot n°1 – point retiré**

Informations diverses :

Yannick SIMONIN : Rénovation de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire et Monsieur SIMONIN remercient Monsieur Jean-François RAVET pour son implication dans le suivi du chantier.

Monsieur SIMONIN rappelle que les réunions de chantier se tiendront le jeudi après-midi en général.

TERRASSEMENT - Lot 1 :

Suite aux mauvaises informations sur le sens d'écoulement des Eaux Pluviales côté Ouest, il y a nécessité de créer un réseau Eaux Pluviales de 300mm sur une trentaine de mètres le long de l'extension de la salle (suppression du réseau sous la salle de fêtes).

Du terrassement supplémentaire est nécessaire coté Est car le remblai existant est un peu faible pour assurer une bonne stabilité dans le temps. Il convient donc de décaisser l'existant à -0,40m comme le reste de la plateforme et remblayer en matériaux. Les matériaux extraits seront récupérés dans la limite du réutilisable.

Ces imprévus génèrent des plus-values à hauteur de 10 000 euros HT environ. Par ailleurs, des économies sur d'autres postes pourront être réalisées pour réduire ce surcoût. Le maître d'œuvre ajustera au stade du décompte et un avenant sera signé pour le lot N1 avec l'entreprise Fontenat.

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

Sandrine DUBOIS

Ressources Humaines :

- Emplois d'été 2019 :

Comme chaque année la commune propose de recruter deux saisonniers sur la période du 1er juillet au 31 août à raison de 17h par semaine (10 h pour le Comité de fleurissement et 7 h pour la Commune).

Une information sera publiée sur le site internet de la Commune.

- Congés Maladie :

Compte tenu de l'absence de plusieurs agents, il est proposé au Conseil Municipal de compléter le temps de travail d'agents en activité.

Le Conseil Municipal approuve ces remplacements.

- Chantiers Jeunes :

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse organise des chantiers jeunes à destination des 16-17 ans.

Les trois chantiers retenus cette année :

- Participation à l'organisation du festival No future/no futures, du 9 au 13 juillet
- Participation à l'organisation du spectacle son et lumière de la ferme du Sougey, du 16 au 20 juillet
- Participation à l'organisation du festival Théâtre sur un plateau du 30 juillet au 3 août.

Un courrier d'information a été adressé aux jeunes de 16-17 ans de la commune.

Jean-Luc JACQUET :Aire de Loisirs :

En raison des travaux de la salle des fêtes, les locations de l'aire de loisirs augmentent cette année.

Il a été demandé par le club des jeunes, organisateurs de la fête de la bière de tondre la totalité du terrain pour la manifestation, le terrain sera également tondu entièrement avant la vogue. Pour le reste de l'été, les parties tondues seront les mêmes que les années précédentes.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 26 juin à 20h30.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 24 mai 2019

Christine BELHACHEMI		Jean-Luc JACQUET	
Nadège BERTHAUD		Stéphanie PELUS	
Sandrine DUBOIS		Yannick PILLON	
Catherine DUC		Yannick SIMONIN	
Corinne VIVIER		Jean-François RAVET	